

LIGUE DES ALPES DE BASKET-BALL
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège : 180, Boulevard Charavines
38500 VOIRON

Déclarée auprès de la Préfecture de L'Isère le 19 octobre 1933,
sous le numéro 1448

**TEXTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de fusion contenant apport à titre de fusion par l'association **LIGUE DES ALPES DE BASKET-BALL**, absorbée, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations à l'association **LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE BASKET-BALL**, absorbante, **approuve le projet de traité de fusion** dans toutes ses dispositions et la fusion absorption qu'il prévoit.

L'Assemblée Générale donne, à cet effet, tous pouvoirs à son Président, à l'effet de signer le traité de fusion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, **constate la réalisation définitive de la fusion** par voie d'absorption de l'association **LIGUE DES ALPES DE BASKET-BALL** par l'association **LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE BASKET-BALL** à effet différé au 23 juin 2018 et par suite la dissolution sans liquidation à compter de la même date de notre Association du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.